Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Monsieur le Député
de Saint-Pierre et Miquelon
17 rue de Paris
BP 4469
Saint-Pierre

Saint-Pierre le 10 mars 2026

Objet : protection sociale complémentaire

Monsieur le Député,

La CFDT de la Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM) de Saint-Pierre et Miquelon souhaite attirer votre attention sur la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique de l'État.

À compter de 2027, l'État doit financer 50 % du panier de base de la complémentaire santé des agents. Dans les estimations actuellement retenues pour les agents de l'Hexagone, cette participation représente environ 40 euros mensuels et est appelée à évoluer à la hausse avec l'augmentation prévisible du coût du panier de soins.

Or, pour les agents affectés à Saint-Pierre et Miquelon, il serait envisagé une participation limitée à 30 euros par mois.

La CFDT est déjà intervenue auprès de la direction sur ce sujet. Toutefois, au regard de l'enjeu d'égalité de traitement entre agents publics de l'État, quel que soit leur lieu d'exercice sur le territoire de la République, un appui parlementaire nous semble aujourd'hui nécessaire.

Aussi, nous vous serions reconnaissants d'interroger le Gouvernement sur les modalités d'application de cette réforme à Saint-Pierre et Miquelon et sur les mesures envisagées afin de garantir une égalité de traitement entre les agents de l'État affectés dans l'archipel et ceux exerçant en Hexagone.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le bureau CFDT

DTAM de Saint-Pierre et Miquelon

P/o